



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-100800>

Département(s) de publication : 72

Annonce n° 24-100800

---

### Section 1 - Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

**Nom de l'acheteur Public** : Le Mans Métropole

**Adresse** : 16 Avenue François Mitterrand, 72000 Le Mans

**Coordonnées** :

**Courriel** : Cyril.wintenberger@lemans.fr

**Adresse internet** : <http://www.lemansmetropole.fr>

**Point(s) de contact** : Cyril Wintenberger - Chef de projets Hydrogène - IRVE - Achats d'énergies

**Type de pouvoir adjudicateur** : Autorité régionale ou locale

**Code NUTS** : FRG04

### Section 2 - Communication

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet , à l'adresse : <https://www.lemansmetropole.fr/attractif/leconomie/loccupation-du-domaine-public>

**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues** : le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

**Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées** :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

### Section 3 - Description du marché

**Intitulé** : AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET - DEPLOIEMENT, FINANCEMENT ET EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

**CPV - Objet principal** : 31224500

**Type de marché** : Services

**Description succincte** : Pour mettre en oeuvre son projet, la Métropole envisage de passer un contrat de concession de service public avec un opérateur pour le déploiement, le financement et l'exploitation d'IRVE. Toutefois, et conformément à l'article L. 2224-37 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'offre déployée par la Métropole ne pourra se mettre en place que « sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate » sur son territoire, et donc d'une carence du secteur privé ». La présente consultation constitue donc un Appel à Manifestation d'Intentions (AMI) ayant pour objet exclusif d'identifier si les offres privées permettant de satisfaire les besoins des utilisateurs finals en répondant aux objectifs précisés dans le règlement d'appel à

manifestation d'intentions accessible à l'adresse suivante : <https://www.lemansmetropole.fr/attractif/leconomie/loccupation-du-domaine-public> L'attention des opérateurs économiques est attirée sur le fait que le présent appel n'a pas pour objet de répondre à un besoin de Le Mans Métropole au sens du droit de la commande publique, mais d'identifier la ou les propositions permettant de satisfaire les besoins des utilisateurs finals sur l'ensemble de son territoire, conformément à l'article L. 2224-37 du CCGT, de sorte notamment à garantir que l'intervention publique ne perturbera pas les investissements privés. Le Mans Métropole souhaite donc recueillir aujourd'hui précisément les offres commerciales permettant de répondre aux besoins susvisés assorties des garanties permettant d'en évaluer le caractère sincère et crédible.

### **Section 3.1 - Renseignements relatifs aux lots :**

**Ce marché est divisé en lots :** Non

**Code(s) CPV additionnel(s) :**

**CPV - Objet principal :** 31224500

**CPV - Objet principal :** 31200000

**CPV - Objet principal :** 45310000

**CPV - Objet principal :** 50230000

**Lieu d'exécution :**

**Code NUTS :** FRG04

**Description des prestations :** Pour mettre en oeuvre son projet, la Métropole envisage de passer un contrat de concession de service public avec un opérateur pour le déploiement, le financement et l'exploitation d'IRVE. Toutefois, et conformément à l'article L. 2224-37 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'offre déployée par la Métropole ne pourra se mettre en place que « sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate » sur son territoire, et donc d'une carence du secteur privé ». La présente consultation constitue donc un Appel à Manifestation d'Intentions (AMI) ayant pour objet exclusif d'identifier si les offres privées permettant de satisfaire les besoins des utilisateurs finals en répondant aux objectifs précisés dans le règlement d'appel à manifestation d'intentions accessible à l'adresse suivante : <https://www.lemansmetropole.fr/attractif/leconomie/loccupation-du-domaine-public> L'attention des opérateurs économiques est attirée sur le fait que le présent appel n'a pas pour objet de répondre à un besoin de Le Mans Métropole au sens du droit de la commande publique, mais d'identifier la ou les propositions permettant de satisfaire les besoins des utilisateurs finals sur l'ensemble de son territoire, conformément à l'article L. 2224-37 du CCGT, de sorte notamment à garantir que l'intervention publique ne perturbera pas les investissements privés. Le Mans Métropole souhaite donc recueillir aujourd'hui précisément les offres commerciales permettant de répondre aux besoins susvisés assorties des garanties permettant d'en évaluer le caractère sincère et crédible.

**Critères d'attribution :** La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

**Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne :**  
Non

### **Section 4 - Conditions de participation**

**Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis :** S'agissant des éléments relatifs à la capacités économique, financière, technique et professionnelle, les renseignements demandés pour la présentation des candidatures sont indiqués dans le document disponible via le lien suivant : <https://www.lemansmetropole.fr/attractif/leconomie/loccupation-du-domaine-public>

**Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession** Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : S'agissant des éléments relatifs à la capacités économique, financière, technique et professionnelle, les renseignements demandés pour la présentation des candidatures sont indiqués dans le document disponible via le lien suivant : <https://www.lemansmetropole.fr/attractif/leconomie/loccupation-du-domaine-public>

**Capacité économique et financière :**

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation : Oui

**Capacité économique et financière :**

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation : Oui

## Section 5 - Procédure

**Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : Non

**Renseignements d'ordre administratif**

## Section 6 - Renseignements complémentaires

**Informations complémentaires :** Les modalités de présentation, de constitution et d'envoi des dossiers sont détaillées dans l'AMI et ses annexes joints au présent avis, qui contiennent tous les éléments de contexte nécessaires à leur élaboration. Si des pièces ou informations dont la présentation étaient réclamées au titre de la candidature et des offres sont absentes ou incomplètes, la Métropole se réserve la possibilité de demander à tous les opérateurs concernés de compléter leur dossier. Les opérateurs souhaitant obtenir des informations complémentaires sur le présent AMI doivent le faire exclusivement par le moyen de l'adresse électronique à l'adresse suivante : [cyril.wintenberger@lemans.fr](mailto:cyril.wintenberger@lemans.fr) et [energie.climat@lemans.fr](mailto:energie.climat@lemans.fr). Des questions pourront y être posées jusqu'au 20 septembre 2024, 12h heure locale, inclus.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 04/09/2024**